

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Aker BioMarine et Neptune annoncent la clôture d'une transaction de 34 millions de dollars américains visant à accélérer le développement des affaires et ce secteur de l'industrie

Faits saillants de la transaction :

- Neptune cesse ses activités de production et de distribution d'huile de krill en vrac, ce qui comprend le transfert de stocks et de titres de propriété intellectuelle relatifs à l'huile de krill à Aker BioMarine.
- Une contrepartie en espèces de 34 millions de dollars américains versée à la clôture par Aker BioMarine.
- Aker BioMarine devient le fournisseur exclusif d'huile de krill pour les solutions d'entreprise de Neptune.
- La transaction transformatrice permet à Neptune d'accélérer son expansion vers d'importants segments de l'industrie en croissance grâce à des acquisitions et à des extractions novatrices à partir de son installation de Sherbrooke.
- L'entente donne à Aker BioMarine l'ampleur nécessaire pour investir davantage dans l'innovation scientifique et en matière de produits, les pratiques durables de pêche de krill et le soutien au marketing.
- Neptune conserve sa participation dans Acasti et demeure attachée à cet investissement prometteur.

Laval (Québec), CANADA, le 8 août 2017 – Neptune Technologies & Bioressources inc. (« Neptune » et la « Société ») (NASDAQ:NEPT; TSX:NEPT) et Aker BioMarine Antarctic AS (« Aker BioMarine ») ont le plaisir d'annoncer qu'elles ont conclu un accord selon lequel Aker BioMarine fera l'acquisition de stocks et de titres de propriété intellectuelle relatifs à l'huile de krill de Neptune, pour une contrepartie en espèces de 34 millions de dollars américains, versée à la clôture de la transaction.

« Cette transaction marque une étape importante de la prochaine phase de développement de Neptune. La Société croit fermement aux bienfaits de l'huile de krill pour la santé et continuera de participer activement à ce secteur grâce à ses investissements dans Acasti Pharma Inc. et aux produits sous forme de gélule de nos solutions d'entreprise. Neptune utilisera le produit de cette transaction pour accélérer ses efforts afin de se positionner sur des segments en forte croissance tels que l'extraction d'huile de cannabis ainsi que pour assurer le financement de nouvelles acquisitions cadrant avec sa stratégie. Durant les deux derniers exercices financiers, nous avons considérablement augmenté nos revenus et amélioré nos résultats. Nous nous réjouissons des perspectives d'avenir découlant de cette transaction, et de son apport de valeur

à long terme à nos actionnaires », a déclaré Jim Hamilton, président et chef de la direction de Neptune.

« Neptune a pris la décision stratégique de cesser ses activités de fournisseur d'huile de krill en vrac, un secteur dans lequel Aker BioMarine cherche justement à intensifier ses investissements. Cette entente convient donc parfaitement aux deux parties. Grâce à cette acquisition, nous pourrions investir davantage dans l'innovation scientifique et en matière de produits, les pratiques durables de pêche de krill et le soutien au marketing pour nos clients. En retour, ces investissements créeront de l'effervescence et accéléreront la croissance du marché des oméga-3. Aker BioMarine intégrera la clientèle et les produits de Neptune, notamment NKO^{MD}, une de ses marques vedettes. Les clients continueront donc de recevoir les mêmes produits tout en profitant d'un soutien accru et des solutions offertes par Aker BioMarine pour faire croître ce marché », a expliqué Matts Johansen, chef de la direction d'Aker BioMarine.

« Cette année, nous avons lancé l'[Omega-3 Index Project](#) afin de sensibiliser le public aux risques que posent les carences en oméga-3 pour la santé. Nous avons aussi lancé une étude sur les effets des oméga-3 contenus dans l'huile de krill sur la santé des recrues du corps d'armée le plus exigeant au monde, les U.S. Rangers. C'est le genre d'activités sur lequel nous miserons à l'avenir, en y intégrant désormais la marque NKO^{MD}.

« L'union de ces deux marques constitue un tournant dans le secteur de l'huile de krill. Nous n'avons réalisé qu'une infime partie de son potentiel, et nous sommes ravis d'ajouter la marque NKO^{MD} au portefeuille que nous bâtissons depuis dix ans. »

Sommaire de la transaction

Neptune cessera ses activités de production et de distribution d'huile de krill en vrac et soutiendra Aker BioMarine pendant le transfert des clients, des stocks et des titres de propriété intellectuelle relatifs à l'huile de krill, pour une contrepartie en espèces de 34 millions de dollars américains. Une partie du produit servira à la réduction des dettes dont les taux d'intérêt sont élevés. Le reste sera consacré à des projets d'innovation, comme celui d'extraction d'huile de cannabis thérapeutique de Vallée Verte, et à des acquisitions, conformément à la stratégie de croissance de la Société.

Profil de Neptune après la transaction

L'installation de Sherbrooke n'étant pas un élément de la transaction, Neptune étudie maintenant les possibilités de l'utiliser pour concevoir des extractions uniques destinées à des segments à croissance potentielle élevée. Même si une petite équipe continuera de travailler sur des projets spéciaux, notamment celui sur le cannabis thérapeutique dans les installations de la Société, la transaction entraînera la mise à pied d'un grand nombre d'employés (environ une cinquantaine).

L'acquisition de Biodroga, close en janvier 2016, a eu un effet transformateur sur la Société en lui fournissant une nouvelle plate-forme pour croître et se diversifier. Durant les derniers mois, différentes initiatives sont venues renforcer les solutions d'entreprise en vue de leur prochaine phase de croissance, dont l'élément vedette est la gamme de produits exclusive MaxSimil.

En ce qui concerne la participation de Neptune au secteur de l'huile de krill, la Société continuera d'offrir des produits finis immédiatement commercialisables telles les gélules d'huile de krill par l'intermédiaire de ses solutions d'entreprise, en partenariat avec Aker BioMarine. Enfin, Neptune conserve toujours sa participation dans Acasti Pharma, qui présente un grand potentiel.

« Pour Neptune, la transaction aura notamment pour effet de renforcer sa situation financière. Étant donné la réduction de nos dettes à taux d'intérêt élevé et notre nouvelle capacité d'emprunt qui sera négociée, nous prévoyons axer nos efforts sur des acquisitions éventuelles et sur l'occasion offerte par l'extraction d'huile de cannabis. Les domaines privilégiés pour d'éventuelles acquisitions sont les ingrédients de spécialité, les marques et les solutions d'entreprise, avenue que notre équipe de direction entend énergiquement explorer. Nous sommes tout à fait conscients que cette transaction touchera beaucoup d'employés, et nous tenons à les remercier pour leur dévouement et leur travail acharné », conclut Jim Hamilton.

À propos d'Aker BioMarine

Aker BioMarine est une entreprise innovatrice de biotechnologie qui se spécialise dans la pêche du krill en Antarctique. Elle se consacre à l'amélioration de la santé des humains et de la planète et conçoit des ingrédients à base de krill pour des applications nutraceutiques, d'aquaculture et d'alimentation animale. La chaîne de valeur de l'entreprise débute avec la pêche durable de krill dans les eaux cristallines antarctiques, passe par son pôle logistique à Montevideo et son usine de production à Houston, et s'étend jusqu'aux clients du monde entier. Aker BioMarine est entièrement détenue par Aker ASA, pionnier industriel depuis sa constitution en 1841.

À propos de Neptune Technologies & Bioressources inc.

Neptune est une société de produits de bien-être, forte de plus de 50 ans d'expérience combinée dans l'industrie. La Société met au point des solutions clé en main offertes sous diverses formes uniques et propose des ingrédients spécialisés tels que MaxSimil®, une plate-forme brevetée qui améliore l'absorption des nutraceutiques à base de lipides, et une gamme d'autres huiles marines et de graines. Neptune vend également de l'huile de krill de première qualité directement aux consommateurs, en ligne au www.oceano3.com. La Société mise sur son expertise scientifique, technologique et innovatrice pour travailler au développement d'extractions uniques dans des segments à croissance potentielle élevée comme ceux du secteur du cannabis thérapeutique.

Neptune cherche aussi à tirer parti des possibilités offertes par le marché des médicaments sur ordonnance grâce à sa filiale, Acasti Pharma Inc. (« Acasti »). Acasti se consacre à la recherche,

au développement et à la commercialisation de produits thérapeutiques à base de phospholipides oméga-3 destinés au traitement de l'hypertriglycéridémie majeure.

Le siège social de la Société est situé à Laval, au Québec.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent communiqué ne portant pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaine et de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes, connus et inconnus, et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croire », « être d'avis », « prévoir », « avoir l'intention », « s'attendre à », « entendre » ou « planifier » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent communiqué seulement.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la « Mise en garde concernant l'information prospective » figurant à la notice annuelle la plus récente de Neptune (la « notice annuelle ») et dans le rapport annuel (S.E.C. Form 40-F) le plus récent de Neptune, disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunebiotech.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse sont à jour à la date des présentes. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs à la suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf dans la mesure exigée par la loi. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Ni NASDAQ ni la Bourse de Toronto n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.

Renseignements

Aker BioMarine

Katrin Berntsen

Directrice des communications

katrin.berntsen@akerbiomarine.com

Tél. : +47 92 05 45 70

Neptune Solutions Bien-être

Mario Paradis

Vice-président et chef de la direction, Neptune

m.paradis@neptunecorp.com

Tél. : 450 687-2262, poste 236

Relations avec les investisseurs (Canada)

Pierre Boucher

MaisonBrison

1 514 731-0000

pierre@maisonbrison.com

Relations avec les investisseurs (États-Unis)

James Carbonara

Hayden IR

1 646 755-4712

james@haydenir.com